Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 DEC. 2024
ID : 032-253200240-20241204-2024_127-DE

S.A.T

DÉLIBÉRATION 2024-127

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 35
Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 3
Date de convocation : **27/11/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : 19/12/2023
Date De publication : 19/12/2023
Votes contre : 0
Votes pour : **38**
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BOUE Guy, Mme CAZZOLA Camila, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jeabn-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE-NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr THIMOTEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth

Excusés remplacés par : Mme SOLARY Jacqueline remplacée par Mme LABORDE-NOYER Martine, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mr LUSSAGNET Wilfried remplacé par Mme CAZZOLA Camila,

Ayant donné procuration: Mr ALBINET David a donné procuration à Mr BELLOT Daniel, Mme BRIANE Huguette a donné procuration à Mme MONGIS Nadine, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mr ESPIAU Joël,

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mr FALTRAUER Franck, Mme GRILLON Hélène, Mr JORIEUX Michel, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr RENARD Jean-Pierre, Mme SOLARY Jacqueline

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme PETITJEAN Marion, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier , Mr SCARAVETTI Henri

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme BOURGEOIS Dominique, responsable comptable et RH, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr BEGUE Christophe

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 DEC. 2024
ID : 032-253200240-20241204-2024_127-DE

Substitution des sources de Fourcès-interconnexion avec EAU4

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée,

La commune de Fourcès possède aujourd'hui plusieurs ressources en eau. Le Syndicat Départemental d'adduction d'eau potable du lot et Garonne (Eau 47) fournit actuellement la majorité des apports (55%). Une partie des besoins (20 %) provient de l'usine de traitement du Laurio à Gondrin, via le réservoir de Lassalle-Baqué. Enfin, un quart des apports communaux est fourni par le captage de Fourcès constitué de trois sources.

En application de l'arrêté préfectoral de mise en demeure de respect de la réglementation en date du 6 juillet 2022, le SAT doit procéder à la régularisation administrative des sources de Fourcès selon les articles L1321-2, 1321-7 du code de la santé publique et les articles L215-13, 181-1 du code de l'environnement, du fait des problématiques de qualité liées à la présence de nitrates et de pesticides.

La ressource communale représente une capacité modeste, et de fait, les besoins pour alimenter la commune de Fourcès avec une ressource complémentaire sont évalués à 120 m³/jr en moyenne et 190 m³/j en pointe. Pour 278 habitants prévus en 2031 sur l'ensemble de la commune et une capacité de 200 m3, l'autonomie du réservoir de Buet est de 1 journée, le jour de pointe et 1.7 jour, le jour moyen. En réalité l'autonomie est un peu plus grande car une partie des habitants est desservie par le secteur Montréal. Le réservoir de Fourcès a donc une capacité suffisante. Il est situé en extrémité de réseau et loin de la ressource principale. De ce fait, dans la suite de l'étude ce réservoir sera conservé.

Le SAT en collaboration avec le bureau d'Etudes (BdEe de Tarbes) a étudié plusieurs solutions techniques dans le cadre d'une Restructuration Nord Est. L'étude de faisabilité rendue en 2022 a présenté plusieurs scénarios d'aménagement représentant un coût allant de 3 500 000 € HT à 4 600 000 € HT, selon les options retenues, la problématique étant de tenir compte des différents paramètres pour rationnaliser l'exploitation, optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation, sécuriser la ressource, améliorer le fonctionnement hydraulique.

Au regard de la conjoncture économique, de la situation financière et budgétaire du syndicat et de l'urgence de répondre aux attentes de la distribution d'une eau de qualité sur la commune de Fourcès, sans abandonner le programme ambitieux de restructuration globale Nord-est qui sera intégré dans le schéma directeur de l'eau potable en cours de finalisation, le syndicat s'est intéressé en 2024 à une deuxième solution technique axée sur le renforcement de l'interconnexion avec le Syndicat Départemental d'adduction d'eau potable du Lot et Garonne (Eau 47).

Le projet consiste donc au renforcement intégral du réseau depuis le compteur d'achat d'eau jusqu'au château d'eau de Buet, et à l'ajout d'un poste de surpression afin d'alimenter la cuve.

Le renouvellement et renforcement en DN 125 mm d'un linéaire total de 4612 ml sera réalisé en lieu et place des conduites existantes. La réhabilitation du château d'eau de Buet s'inscrit dans le cadre du présent programme, dans la mesure où l'ouvrage peut et doit être pleinement valorisé.

Le Syndicat Eau 47 a confirmé la disponibilité de la ressource afin de couvrir la totalité des besoins de la commune de Fourcès.

A ce stade, l'estimation financière est déclinée ci-après. La solution technique retenue comprend :

- Le poste de renouvellement-renforcement de canalisations pour un montant de 917 307€HT
- La création d'un surpresseur pour 95 000€HT (solution n°2)

La tranche optionnelle relative à la réhabilitation du Château d'Eau de Buet-Fourcès sera réalisée dans un second temps et n'est pas retenue dans la proposition technique présentée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 DEC. 2024
ID : 032-253200240-20241204-2024_127-DE

Désignation opération	
RENOUVELLEMENT-RENFORCEMENT DE CANALISATIONS	
Tronçon n°1 « Livraison --> compteur SAT » : 720ml de PVC125mm, Chemin terre	109 620,00
Tronçon n°2 « Compteur SAT --> Périssé » : 922ml de PVC125mm, Acct V.C	164 577,00
Tronçon n°3 « Périssé --> Romboeuf » : 240ml de PVC125mm, Acct V.C	42 840,00
Tronçon n°4 « Romboeuf --> Larché » : 1360ml de PVC125mm, Acct V.C	242 760,00
Tronçon n°5 « Larché --> La Grange, RD114 » : 710ml de PVC125mm, Acct RD114	134 190,00
Tronçon n°6 « La Grange --> CE BUET » : 660ml de PVC125mm, Champ	97 020,00
Tronçon n°6bis « Larché --> CE BUET » : 660ml de PVC125mm, Champ, tranchée commune Champ Distribution vers actuel Secteur "FOURCES EAU47"	67 920,00
Ligne Pilote sur l'intégralité du linéaire de l'Adduction	58 380,00
sous-total	***917 307,00***
CREATION SURPRESSEUR	
Solution n°1 : Accélérateur en ligne, y.c branchement électrique	60 000,00
Solution n°2 : Reprise, y.c branchement électrique	95 000,00
TOTAUX TRANCHE FERME (€ HT) - Solution 2 "reprise"	**1 012 307,00**
TVA (20%)	**202 461,40**
TOTAUX TRANCHE FERME (€ TTC) - Solution 2 "reprise"	**1 214 768,40**

Tranche Optionnelle n°2 - Réhabilitation CE FOURCES	
Réhabilitation CE FOURCES	250 000,00
sous-total	***250 000,00***

Le Conseil syndical est invité à :

- Acter le projet technique d'interconnexion avec EAU47, tel que défini ci-dessus, pour alimenter la commune de Fourcès, et le plan de financement du projet,
- Autoriser le Président à engager toutes les démarches pour lancer le projet au niveau technique, comme au niveau administratif, et à signer notamment la Convention de fourniture d'eau en gros du Syndicat EAU47 vers le Syndicat Armagnac Ténarèze,
- Autoriser le Président à demander les subventions auprès des financeurs publics, conformément au plan de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19 DEC. 2024
ID : 032-253200240-20241204-2024_127-DE

Plan de financement			
Dépenses		Recettes	
Projet global	1 012 307€HT	DSIL 20% sur le projet global	202 461€HT
dont			
Renforcement	917 307€HT	Agence de l'eau 30% sur le renforcement avec création du surpresseur*	303 692€HT
Création d'un surpresseur	95 000€HT	Autofinancement	506 154€HT
TOTAL	1 012 307 €HT	TOTAL	1 012 30 €HT

*Les pourcentages de subvention sont susceptibles d'évoluer en fonction notamment de l'adoption du 12ème programme de l'Agence de l'Eau qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2025.

- S'engager à inscrire les crédits en dépense au budget 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- Acte le projet technique d'interconnexion avec EAU47, tel que défini ci-dessus, pour alimenter la commune de Fourcès, et le plan de financement du projet,
- Autorise le Président à engager toutes les démarches pour lancer le projet au niveau technique, comme au niveau administratif, et à signer notamment la Convention de fourniture d'eau en gros du Syndicat EAU47 vers le Syndicat Armagnac Ténarèze,
- Autorise le Président à demander les subventions auprès des financeurs publics, conformément au plan de financement ci-dessus,
- S'engage à inscrire les crédits en dépense au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 11 décembre 2024

Le Président,

Syndicat Armagnac - Ténarèze
SERVICE
★ EAU - ASSAINISSEMENT ★
Tél. 05 62 09 82 99
Z.I. Lauron - 32800 EAUZE

Nicolas MELIET